

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
6 février 2023

Date d'affichage
6 février 2023

Objet de la Délibération
--------------------------

SUBVENTIONS 2023  
ALLOUEES PAR LE SIVOM

N°5.2023

Séance du 14 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze février à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Michel GONNET

\*

Monsieur Le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2023 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions figurants sur le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 12 900,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

-Approuvent le tableau annexé à la présente délibération

-Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM à l'article 65748.

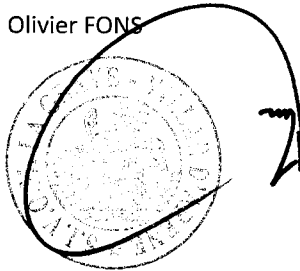
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230214-5\_2023-DE  
Reçu le 22/02/2023